MIS À JOUR LE 16/03/2026

Comité français de la Pharmacopée - Plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie

13 oct. 2022

Contenu de la séance

2.
1. Début de la séance

1. - Introduction

3. Point sur les déclarations publiques d'intérêts - *Information*

5.
4. Dossiers à examiner en séance

1. -
   - Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée française - *Pour discussion*
     1. - Morinda officinalis (racine)
     2. - Pentanema montanum (anciennement Inula montana) (feuille, fleur, partie aérienne)
     3. - Bremaria landia (feuille, écorce de tige)
     4. - Scrophularia (racine)
2. -
   - Programme de travail - *Adoption*
     1. - Délibération membres CFP et ANSM

7.
6. Dossiers à examiner en séance : Pharmacopée Européenne - *Pour discussion*

1. - En présence de l'expert français, partie prenante, dans le groupe européen de Phytochimie (13A, 13B)
2. -
   - Monographies en enquête publique Pharmeuropa 34.3 (juillet 2022)
     1. - Grindelia
     2. - Rose (fleur)
     3. - Erysimum
     4. - Rhodiola (racine et rhizome)
     5. - Plantain lancéolé (feuille)
3. - Délibération membres CFP et ANSM - *Pour avis*

9.
8. Pharmacopée Française : dossiers à examiner en séance - *Pour discussion*

1. -
   - Retour des sous-groupes de travail sur les commentaires reçus après enquête publique des trois monographies
     1. - Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale pour préparations officinales
     2. - Mélanges d'huiles essentielles destinés à une application cutanée pour préparations officinales

3. - Mélanges d’huiles essentielles destinés à l’inhalation pour préparations officinales

2. - Délibération membres CFP et ANSM - *Adoption*

Documents liés